

Conseil Municipal N° du

Délibération n°

DIRECTION GENERALE DES SERVICES -

CREATION DU NOUVEAU PARC DES EXPOSITIONS TOULOUSE-MIDI-PYRENEES

LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONCEPTION ET L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU PARC DES EXPOSITIONS

10-068

Mesdames, Messieurs,

Le parc des expositions de Toulouse est implanté, depuis plus d'un demi-siècle, au nord de l'île du Ramier, proche du centre-ville, sur un espace de 9 hectares d'expositions dont 40.000 m² couverts. Cet équipement correspond aujourd'hui à une offre de ville moyenne et limite, de fait, par sa capacité d'accueil et d'extension, l'attractivité de la métropole toulousaine en termes de foires, salons et grands rendez-vous professionnels.

Par ailleurs, l'île du Ramier a vocation à constituer, à terme, un site et un paysage de respiration, de promenade et de loisirs au centre même de la métropole dont la croissance économique et démographique reste très soutenue. Ce transfert permettra le développement d'un projet ambitieux de reconquête de cet espace en harmonie avec l'aménagement des rives de la Garonne.

Un nouveau Parc des Expositions à l'échelle métropolitaine

Le transfert constitue une opportunité remarquable pour reconfigurer dans sa jauge, dans ses fonctions et dans sa capacité d'attractivité, un nouvel espace d'expositions et d'accueil de grandes manifestations nationales et internationales.

La création du nouveau parc des expositions traduit ainsi, à l'instar d'autres grands projets en cours (Toulouse Campus, Cancéropole, Aerospace Campus, Cité internationale des chercheurs, Fabrique Urbaine...) les ambitions et la dynamique de développement de Toulouse et le rayonnement européen et mondial de sa métropole, de son département et sa région. Ce nouvel ensemble doit permettre à Toulouse et à sa région d'offrir un équipement de volumes, de technologies, d'accès, de services et d'architecture à la hauteur de la concurrence des métropoles européennes.

Il est proposé d'engager le processus opérationnel de création d'un nouveau parc des expositions et le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre urbaine concernant sa conception et son aménagement. Compétente, à ce jour, en termes de parcs des expositions, la Ville de Toulouse engage ce processus qui, une fois lancé, pourra être transféré, en compétence et en maîtrise d'ouvrage, à la Communauté urbaine du Grand Toulouse.

Contexte :

Éléments forts du développement économique des territoires mais également outils de communication, les parcs des expositions représentent des leviers importants pour accompagner les politiques locales et régionales en termes de dynamique, de notoriété et d'attractivité nationale et internationale. A cet égard, avec son équipement actuel, la 4^{ème} agglomération se situe au 7^{ème} rang national concernant la capacité d'accueil en termes de surfaces d'expositions. Elle a accueilli, en 2008, 59 événements contre 74 à Nantes et 92 à Montpellier.

Conseil Municipal N° du

Délibération n°

AMENAGEMENT -

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACTIF 31, INTERVENANT
POUR L'AMELIORATION DES STATUTS DES CONJOINTS DANS L'ENTREPRISE
ARTISANALE**

10-007

Mesdames et Messieurs,

L'association « ACTIF 31 » œuvre pour la reconnaissance des droits professionnels et sociaux de l'épouse dans l'entreprise artisanale, en vue d'obtenir un statut juridique et social équitable. Elle assure un rôle d'information, de conseil, de proposition, permettant une meilleure prise de conscience de l'aspect injuste de la non déclaration du travail des conjoints qui pourront, ainsi informés, choisir le statut qui leur sera le plus profitable.

La Ville de Toulouse est sensible aux préoccupations rencontrées par les conjoints d'artisans, et souhaite participer à l'élaboration des textes concernant le conjoint dans les nouvelles lois qui régissent notre économie.

Je propose donc de répondre favorablement à la demande de subvention de fonctionnement de cette association, en allouant, au titre de l'année 2010, un montant de 500 €.

En conséquence, j'ai l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous proposer de prendre la délibération suivante :

Article 1 : Est adoptée l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ACTIF 31 pour un montant de 500 €.

Article 2 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours et sur la ligne budgétaire suivante : Nature 65740, Fonction 8240, Service 10080.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE,
POUR LE MAIRE
L'Adjoint Délégué**

Isabelle HARDY

Les principaux parcs des expositions en France (hors Paris)

Équipement	Ville	Surface brute couverte en m ²
TOULOUSE EXPO	TOULOUSE	40 000
STRASBOURG EVENEMENTS	STRASBOURG	47 430
ALPEXPO - GRENOBLE	GRENOBLE	47 451
SAFIM -MARSEILLE	MARSEILLE	50 986
ENJOY MONTPELLIER	MONTPELLIER	57 319
CONGRÈS-EXPO BORDEAUX	BORDEAUX	84 071
EUREXPO LYON	CHASSIEU	110 000

Le rang occupé par la destination toulousaine est manifestement en décalage avec les performances démographiques et économiques de la métropole et son ambition de rayonnement national et international.

C'est d'ailleurs en référence à ce contexte que les partenaires locaux ont décidé, en 2009, du renforcement significatif des moyens consacrés à la promotion du tourisme d'affaires, véritable vecteur de diversification de l'économie locale et source d'importants gisements d'emplois.

A cet égard, le marché des parcs des expositions et des congrès a représenté (source FSCF) près de 6,7 milliards d'euros en 2007. 50 % de ces dépenses sont réalisées localement (hôtellerie, restauration, édition, commerce et transport local...) et correspondent à de réelles retombées économiques et d'emplois.

Positionnement et programme du nouveau parc des expositions de Toulouse-Midi-Pyrénées :

En référence aux conclusions de l'étude de localisation réalisée par l'AUAT et des travaux et expertises réalisés en 2009 par le groupement Menighetti Programmation-Nelson-Landot, et en accord avec la commune d'Aussonne, le positionnement du nouveau parc des expositions s'appuie sur :

- un site de près de 50 hectares localisé sur la commune d'Aussonne, dont la maîtrise foncière par la Communauté urbaine du Grand Toulouse et l'Etablissement public foncier local du Grand Toulouse est en voie d'achèvement, en entrée d'agglomération, proche de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, et en continuité des grandes opérations publiques d'aménagement et d'urbanisme portées par la Communauté urbaine du Grand Toulouse (Aéroconstellation, Andromède...),
- une surface programmée de 55.000 m² de halls couverts (avec capacité d'extension jusqu'à 100.000 m²),
- une grande halle de convention de 15.000 m² (intégrée au 55.000 m² couverts) permettant l'accueil de conventions professionnelles, évènementiels, grands congrès-expo, spectacles culturels et sportifs (équipement complémentaire – par effet de taille – aux jauges et positionnements du Zénith ou du palais des sports) et offrant des caractéristiques techniques modernes et modulables (gradins mobiles, grande hauteur sous plafond, espaces techniques et logistiques...),
- 40.000 m² de surface d'expositions extérieures,
- Une desserte performante en transports en communs par l'extension du tramway (ligne E)
- Une desserte routière à conforter dans le cadre de la réalisation du prolongement du RD902.

Ce positionnement et ce programme répondent, après des études préalables de sites, aux différents besoins exprimés par les professionnels comme par les représentants des grands donneurs d'ordre.

Le coût d'investissement prévisionnel a été évalué à 157 M€ HT (construction du parc des expositions, aménagement des parkings et des espaces extérieurs, paysagement). Le foncier représente une enveloppe de l'ordre de 10 M€. La création de cet équipement nécessite le renforcement et la mise à niveau de l'ensemble des réseaux de viabilisation (31 M€). Les investissements de desserte sont en cours d'étude et de chiffrage en liaison avec Tisséo et le Conseil général de la Haute-Garonne.

La plupart des équipements de parcs des expositions réalisées en France sont portés par la puissance publique. Les institutions sont ainsi à l'origine du dispositif, de son ambition et disposent en grande partie de la maîtrise du développement de cette activité sur leur territoire. A cet égard, le portage de l'investissement du nouveau parc des expositions, et donc sa maîtrise d'ouvrage, sera assuré par la Communauté urbaine du Grand Toulouse dans le cadre de sa prochaine déclaration d'intérêt communautaire.

Equipement de rayonnement régional et métropolitain, des discussions ont été engagées avec la Région Midi-Pyrénées et le Conseil général de la Haute-Garonne afin de préciser leurs appuis financiers.

Les conditions d'exploitation de ce futur équipement seront étudiées au courant de l'année 2010, et feront l'objet, de la part de la Communauté urbaine et une fois l'intérêt communautaire déclaré, de l'engagement d'un processus de mise en concurrence.

Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre

Afin de répondre à ces grandes orientations et permettre d'engager une dynamique de conception et de réalisation ce projet, il est aujourd'hui proposé que la Ville autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre de cette opération.

Cette démarche doit permettre dans un premier temps, d'élaborer le dossier de consultation des concepteurs, de lancer l'appel d'offres, puis de soumettre à la collectivité compétente d'autres délibérations liées à ce concours.

Objet du concours de maîtrise d'œuvre :

Le lancement de la procédure pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre s'inscrit conformément aux articles 70 et 74 du code des marchés publics.

Le lauréat se verra attribuer une mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'ensemble des bâtiments, l'aménagement des espaces extérieurs directement liés à ce projet et la définition des orientations d'aménagement dans un périmètre élargi aux terrains connexes du futur parc des expositions.

Une des dimensions importantes de ce concours contiendra donc une mission de maîtrise d'œuvre bâtiment qui portera sur les éléments de programmation décrits ci-dessus, c'est à dire le parc des expositions proprement dit et le hall de convention. La mission de Maîtrise d'œuvre bâtiment, conformément aux dispositions de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP), portera au moins sur la totalité de la mission de conception et de contrôle des travaux ; de l'esquisse jusqu'à la réception des travaux.

Le concours sera ouvert à tout groupement solidaire de maîtrise d'oeuvre français et ou étranger. Chaque équipe se portant candidate se constituera en groupement dès le stade de la candidature.

Le choix par le maître d'ouvrage du lauréat sera défini après composition d'un jury, sélection des candidats admis à concourir. Ces derniers disposeront notamment des éléments de programmation détaillés, du règlement du concours et du marché.

Le « Parc Toulousain » retrouvé :

Au début du XXe siècle, la partie Nord de l'Île du Ramier faisait l'objet d'un grand projet d'aménagement à vocation naturelle et récréative. Dès 1904, parallèlement au développement d'activités industrielles sur l'Île (poudrerie, centrale hydro-électrique, institut de mécanique des fluides), la municipalité souhaita aménager des lieux de promenade et de divertissement, constituant l'amorce d'un parc de loisirs au coeur de la ville.

Sur un site de 50 ha, le "Parc Toulousain" a ainsi été aménagé avec des allées piétonnes, des plantations en alignement et en quinconces, des massifs floraux, un théâtre de verdure de 1300 places dessiné par l'architecte municipal Galinier, un kiosque à musique et un café-restaurant. Le Parc Toulousain était alors un lieu de rendez-vous privilégié pour la jeunesse et les promeneurs du dimanche, ses fêtes et ses bals y attirant une foule immense avide de détente. La vocation récréative de l'Île du Ramier s'est par la suite renforcée dans les années 1930, avec le développement de grands équipements sportifs (Emulation nautique, piscine Alfred Nakache, Stadium).

Dans la période d'après-guerre, cette tendance a cependant été brutalement stoppée, avec la construction du Parc des Expositions. Dès 1952, de grands halls et le bâtiment administratif ont été érigés à l'emplacement du théâtre de la nature, et l'essor rapide de ces bâtiments a fait reculer peu à peu la végétation de l'ancien parc, faisant disparaître les activités récréatives qu'il proposait aux Toulousains.

Aujourd'hui, l'enjeu est de redonner toute sa place à la vocation naturelle et récréative de l'Île du Ramier, dans l'esprit du Parc Toulousain « retrouvé ». Le projet de transfert du Parc des Expositions sur un site périphérique de l'agglomération ouvre des perspectives d'aménagement d'un vaste espace vert paysagé en cœur de ville, incluant également un retraitement des berges pour assurer une continuité des cheminements modes doux et les liens transversaux avec le tissu urbain qui borde la Garonne.

L'île du Ramier pourra ainsi redevenir un lieu récréatif ouvert aux familles et à la jeunesse, avec l'aménagement d'équipements d'accueil ludiques (plaines de jeux, grands toboggans, aires de pique-nique, ...), de nouvelles activités sportives en accès libre, de circuits de promenade, d'espaces libres de type « prairie », de lieux ouverts par l'installation de chapiteaux et notamment l'accueil de spectacles et manifestations vivantes, ainsi que de lieux de convivialité de type « guinguettes ».

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal autorise le lancement du concours pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre de cette opération.

Article 2 : Le Conseil Municipal décide de lancer une réflexion et les études portant sur les nouvelles fonctions de zone verte et de loisirs de l'Île du Ramier.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
POUR LE MAIRE**

